

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
TERRITORIALE DES HAUTES ALPES**

**16 rue Carnot
BP 6**

05001 GAP CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Jean Michel DOUILLARD

*Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de RENNES*

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 22 Juin 2020, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes Alpes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre de Commerce et d'Industrie à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux Membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, le Président nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Présidence d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Présidence d'évaluer la capacité de la Chambre de Commerce et d'Industrie à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Chambre de Commerce ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Chambre de Commerce et d' Industrie à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Haute-Goulaine
Le 30 Avril 2021

SARL ADL AUDIT CONSEIL



Jean-Michel DOUILLARD
Commissaire aux comptes

COMPTES ANNUELS

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES HAUTES-ALPES

SITUATION PATRIMONIALE

ACTIF	Exercice 2020			2019
	Brut	Amort et Provisions	Net	Net (N-1)
ACTIF				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche & de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits & valeurs similaires	127 201	127 201	-	1 735
Fonds commercial (1)	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Avances & acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles :				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	6 633 795	3 705 635	2 928 161	3 155 433
Inst tech. matériel & outillage industriel	-	-	-	-
Autres	2 349 298	2 092 284	257 014	256 231
Immobilisations corporelles en cours	4 464	-	4 464	-
Avances & acomptes	-	-	-	-
Immobilisations mises en concession	-	-	-	-
Immobilisations financières (2) :				
Participations	39 123	25 468	13 655	13 801
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	3 291	-	3 291	3 291
Prêts	-	-	-	-
Prêts et avances interservices accordés	-	-	-	-
Autres	744	-	744	744
TOTAL I	9 157 917	5 950 588	3 207 329	3 431 236
Stocks et en cours :				
Matières premières & autres appros	-	-	-	-
En-cours de production (biens & services)	-	-	-	-
Produits intermédiaires & finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3) :				
Créances clients et comptes rattachés	478 577	2 416	476 161	457 566
Autres	195 208	-	195 208	214 541
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	2 492 642	-	2 492 642	1 703 901
Charges constatées d'avance (3)	39 546	-	39 546	21 256
TOTAL II	3 205 973	2 416	3 203 557	2 397 265
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	12 363 890	5 953 004	6 410 886	5 828 501
(1) Dont droit au ball				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				
(a) A ventiler le cas échéant entre biens & serv				
(b) Créances résultant ventes ou prestations serv				

ADL Audit Conseil

Commissaire aux Comptes
SARL au Capital de 76.000 €
RCS Nantes B 440 539 054

11, rue de la Chapelle St Martin
44115 HAUTE-GOULAINNE
Tél. 02 40 97 32 14 - Fax 02 40 80 62 31
adlauditconseil@orange.fr

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES HAUTES-ALPES

SITUATION PATRIMONIALE

PASSIF	Exercice 2020	Exercice 2019
CAPITAUX PROPRES		
Apports	2 754 341	2 754 341
Ecart de réévaluation(a)		
Réserves :		
Réserves réglementaires		
Autres	350 000	350 000
Report à nouveau(b)	819 596	1 098 391
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)(c)	377 770	278 795
Subventions d'investissement	34 199	45 386
Provisions réglementées		
TOTAL I	4 335 905	3 969 322
AUTRES FONDS PROPRES		
Droits du concédant		
TOTAL I bis		
FONDS EFFORT DE CONSTRUCTION		
Fonds issus vers employeurs effort de construction		
Fonds sous forme de subvention		
Fonds sous forme de prêts		
Fonds en vue de sous litres		
TOTAL I ter		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	769 357	280 724
Provisions pour charges	572 944	763 181
TOTAL II	1 342 300	1 043 905
DETTES (1)(e)		
Emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des états de crédit (2)	1 570	272 062
Emprunts et dettes financières diverses		
Prêts et avances interservices reçus		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés(d)	337 836	180 988
Dettes fiscales et sociales	7 175	313 415
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	340 199	11 564
Produits constatés d'avance	49 042	37 245
TOTAL III	732 681	815 274
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I+Ibis+I ter+II+III+IV)	6 410 886	5 828 501
(a) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours banc courants soldes crédit bqe	24	210 609
(a) Détailler conformément réglementation vigueur		
(b) Mt parenthèses / précédé sig(-) perte report.		
(c) Mt parenthèses / précédé sig(-) perte		
(d) dettes sur achats ou prestation de service		
(e) Excp appl(1), avance & acompte reçu cde cours		
(f) Autres que 16883, 16884		
NB : les comptes 426, 443C, 451C et 458C peuvent aussi être rattachés au poste Autres dettes" si leur nature véritable " le justifie		

ADL Audit Conseil

Commissaire aux Comptes
SARL au Capital de 76.000 €
RCS Nantes B 440 539 054
11, rue de la Chapelle St Martin
44115 HAUTE-GOULAINÉ
Tél. 02 40 97 32 14 - Fax 02 40 80 62 31
adlauditconseil@orange.fr

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES HAUTES-ALPES

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	Budget exécuté Année N-1 (A) 2019	Budget voté Année N (B) 2020	Budget exécuté Année N (C) 2020	Différence (D) = (C) - (B)
Charges d'exploitation				
Parts contributives	-	-	-	-
Reversements (A)	-	-	-	-
Achats de marchandises	-	-	-	-
Variation de stock	-	-	-	-
Achats de matières premières & autres	-	-	-	-
Variation de stock	-	-	-	-
Autres achats & charges externes	3 350 072	3 066 800	2 632 706	434 094
Impôts, taxes & versements assimilés	84 960	98 050	89 121	8 929
Salaires & traitements	-	-	-	-
Charges sociales	21 487	-	4 561	4 561
Dotations aux amortissements & provisions	-	-	-	-
Sur immos : dotation aux amortissements	304 502	-	296 732	296 732
Sur immobilisations : dotation aux provisions	80 000	-	80 000	80 000
Sur actif circulant : dotation aux provisions	-	-	2 416	2 416
Pour risques & charges : dotation provisions	662 652	394 800	934 816	540 016
Autres charges	75 278	63 700	44 531	19 169
Contributions versées aux services	-	-	-	-
SOUS-TOTAL B	4 578 951	3 623 350	4 084 883	461 533
TOTAL (A+B) = I	4 578 951	3 623 350	4 084 883	461 533
Q/parts de résultat sur opér. faites en commun (II)	-	-	-	-
Charges financières :				
Dotations aux amortissements & provisions	-	-	25 468	25 468
Intérêts & charges assimilées	1 249	300	241	59
Différence négative de change	-	-	-	-
Charges nettes s/cession de valeurs mobilières de plac.	-	-	-	-
TOTAL III	1 249	300	25 709	25 409
Charges exceptionnelles :				
Sur opérations de gestion	27 611	505	61 853	61 348
Sur opérations en capital	-	-	-	-
Dotations aux amortissements & provisions	-	-	-	-
TOTAL IV	27 611	505	61 853	61 348
Impôts sur les bénéfices (V)	-	-	-	-
Total des charges (I+II+III+IV+V)	4 607 811	3 624 155	4 172 445	548 290
Solde créditeur - bénéfice	-	112 945	377 770	264 825
TOTAL GENERAL	4 607 811	3 737 100	4 550 214	813 114

ADL Audit Conseil

Commissaire aux Comptes
SARL au Capital de 76.000 €
RCS Nantes B 440 539 054
11, rue de la Chapelle St Martin
44115 HAUTE-GOULAINE
Tél. 02 40 97 32 14 - Fax 02 40 80 62 31
adlauditconseil@orange.fr

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES HAUTES-ALPES

COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS	Budget exécuté Année N-1 (A) 2019	Budget voté Année N (B) 2020	Budget exécuté Année N (C) 2020	Différence (D) = (C) - (B)
Produits d'exploitation				
TFC reçue	1 921 770	1 921 000	1 938 801	17 801
Ventes de marchandises	5 592	-	27 389	27 389
Production vendue (biens & services)(a)	1 274 214	1 700 000	1 000 017	699 983
Sous-total (B)- Montant net du chiffre d'affaires(b) dont à l'exportation :	1 279 806	1 700 000	1 027 406	672 594
Production stockée(c)	-	-	-	-
Production immobilisée	-	-	-	-
Ressources origine publique & subv exploit.	465 389	84 600	542 954	458 354
Reprises s/provisions(& amort.)	331 595	15 000	738 093	723 093
Transfert de charges	35 399	-	32 825	32 825
Autres produits	276 574	-	224 684	224 684
Contributions reçues des autres services	-	-	-	-
Sous-total (C)	1 108 958	99 600	1 538 556	1 438 956
TOTAL (A+B+C) = I	4 310 534	3 720 600	4 504 763	784 163
Q/parts de résultat sur opér.faites en commun(II)				
Produits financiers				
de participation (2)	251	-	315	315
autres val.mobilières & créances de l'actif immob(2)	-	-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés(2)	6 912	5 300	8 606	3 306
Reprises sur provisions	-	-	25 322	25 322
Transferts de charges	-	-	-	-
Différences positives de change	-	-	-	-
Produits nets de cessions valeurs mob.de placement	-	-	-	-
TOTAL III	7 162	5 300	34 244	28 944
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	-	-	-	-
Cessions d'éléments d'actif *	132	-	-	-
Quote-part subv d'invest virées au résultat *	11 187	11 200	11 208	8
Autres produits exceptionnels *	-	-	-	-
Sur opérations en capital	-	-	-	-
Reprises sur provisions	-	-	-	-
Transferts de charges	-	-	-	-
TOTAL IV	11 319	11 200	11 208	8
Total des produits (I+II+III+IV)	4 329 015	3 737 100	4 550 214	813 115
RESULTAT - Perte	278 795	-	-	-
TOTAL GENERAL	4 607 811	3 737 100	4 550 214	813 114
* anciennement groupés sous Opérations en capital (775+777+778)	11 187	11 200	11 187	13

ADL Audit Conseil

Commissaire aux Comptes
SARL au Capital de 76.000 €
RCS Nantes B 440 539 054
11, rue de la Chapelle St Martin
44115 HAUTE-GOULAINÉ
Tél. 02 40 97 32 14 - Fax 02 40 80 62 31
adlauditconseil@orange.fr

ANNEXE

A - FAITS CARACTERISTIQUES

Le bilan de la Chambre de Commerce et d'Industrie correspond à l'agrégation des bilans de chacun des services dont les activités sont très différentes :

Service Général qui regroupe comme les années précédentes les activités de conseil et d'appui aux entreprises, soutien aux entités du tourisme, collecte de la taxe d'apprentissage.

Service formation qui regroupe l'enseignement, formation continue et apprentissage (anciennement appelé CRET)

Au cours de l'exercice 2020, sont intervenus divers faits ayant une incidence sur les comptes :

- **Actualisation des engagements en matière :**
 - **d'indemnité de départ en retraite**
 - **d'allocations d'ancienneté**
 - **compte épargne temps**
 - **congés payés**
 - **risque chômage (suite à 8 suppressions de postes)**
- **Actualisation des provisions pour risques et charges**
- **Provision pour suppression de poste (#2)**

B - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes de la Chambre de Commerce et d'Industrie sont tenus conformément à la circulaire ministériel n° 1111 du 31 mars 1992, portant réforme du plan comptable des C.C.I, adapté aux règles du plan comptable 1982.

Les conventions suivantes ont été observées dans le respect des principes de :

- prudence,
- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles et Amortissements

La valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles correspond à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la base des durées suivantes :

	Nombre d'années
. Terrains	Non amortissable
. Aménagements de terrains	10 ans
Constructions :	
. Bâtiments neufs ou anciens	20 à 25 ans

. Installations et agencements	10 à 15 ans
Matériels et outillages industriels	5 à 10 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Autres :	
. Véhicules de transport	2 à 5 ans
. Mobilier de bureau	4 à 10 ans
. Matériel informatique	3 à 5 ans
. Logiciels	3 à 5 ans
. Divers	1 à 10 ans

2.2 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissements font l'objet d'une reprise annuelle neutralisant l'incidence sur le résultat de la quote-part d'amortissement correspondant à la fraction des biens financés par ces subventions.

C – COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

C1 Provisions pour engagements sociaux :

Les engagements sociaux de la CCI concernent plusieurs charges futures : les indemnités de départ en retraite (IDR) appelées aussi allocations de fin de carrière (AFC), les agents en CFA et les allocations d'ancienneté.

C1.2 – Allocations d'ancienneté

Conformément à l'évolution de la doctrine comptable, les allocations d'ancienneté doivent être provisionnées pour couvrir les droits acquis au 31.12.2020 par les agents en activité à cette date. La CCI au 31/12/2020 a valorisé le montant des allocations à verser à chaque collaborateur présent au 31/12/2020 à savoir : 29 937 € pour le Service Général et 15 385 € pour le Service Formation.

C1.3- Indemnités de départ à la retraite

Selon le principe de la meilleure information financière, les droits acquis par les agents au titre des allocations de fin de carrière ont été évalués par la CCIR au travers d'un actuair au 31/12/2020 et ont fait l'objet d'une provision de 98 420 € pour le Service Général et à 47 949 € pour le Service Formation.

Ces deux évaluations Allocation d'ancienneté et indemnités de départ à la retraite ont fait l'objet d'une évaluation par un actuair.

C1-4- CFA/CAPA

Aucune provision relative aux engagements concernant les personnes allant quitter la CCI en CFA (Congé de Fin d'Activité) ou en CAPA (Cessation d'Activité Professionnelle Anticipée) n'a été constatée au 31/12/2020. Il s'agit des montants dus par la CCI aux personnes concernées entre le 1^{er} janvier 2017 et la date effective de leur départ à la retraite conformément à l'article 4 ET ANNEXE 54-1 du statut du personnel administratif des CCI.

CI-5 ACTUALISATION DE LA COMPTABILISATION DES CHARGES LIEES AU CONGES PAYES ET COMPTES EPARGNE TEMPS

La nouvelle valorisation de la dette a été établie en rapportant le nombre de jours acquis et non pris à la rémunération des agents connue à la date d'évaluation de la dette.

La valorisation de la dette a été établie en rapportant le nombre de jours portés en compte et non pris à la rémunération des agents connue à la date d'évaluation de la dette.

Toutes ces charges IFC - IDA - CP et CET ont été comptabilisées au compte 6214 CCIR, s'agissant d'une dette envers celle-ci.

Le montant ainsi constaté s'est élevé à 186 115 € pour le Service Général et à 68 928 € pour le Service Formation.

CI-7 COMPTABILISATION DES CHARGES LIEES AU RISQUE CHOMAGE

Les conditions de l'assurance chômage des collaborateurs des CCI ont changé à compter du 1er janvier 2019.

En substance, les dispositions nouvelles replacent l'activité de la CMAC dans le cadre légal de l'auto-assurance qui s'impose aux établissements publics et transfèrent les missions d'instruction et de gestion des dossiers d'indemnisation des allocataires à Pôle Emploi. Ce transfert s'effectue dans le cadre d'une convention de gestion collective conclue entre Pôle Emploi et la CMAC agissant pour le compte de ses adhérents. Ces dispositions ont pour conséquence de supprimer la cotisation que versent actuellement les adhérents pour lui substituer :

- o D'une part une refacturation, à l'euro/l'euro, du montant des allocations chômage et charges afférentes versées à leurs ex salariés en conformité avec le régime d'auto-assurance

- o D'autre part une refacturation, à l'euro/l'euro, des frais de gestion facturés mensuellement par

Pôle emploi à la CMAC en contrepartie des prestations assurées en exécution de la convention, suivant le tarif public en vigueur (actuellement 82,30 € pour l'ouverture d'un nouveau dossier et 6,67 € par actualisation mensuelle des allocataires).

La CMAC assurera pour sa part, sur les réserves disponibles, la totalité des coûts d'adhésion obligatoire de ses adhérents à Pôle Emploi, l'avance en fond de roulement (2 mois d'indemnisation) et l'avance sur frais de gestion (1% de l'indemnisation annuelle), les coûts de transfert et de reprise des dossiers allocataires, ainsi que des coûts de gestion courante de l'association pour les missions lui revenant en exécution de la convention (trésorerie, contrôle et refacturation aux adhérents, états nominatifs et comptables mensuels, déclarations aux caisses de retraite, etc.).

Afin de prendre en compte ce risque, il a été constitué une provision de 284 213 € correspondant aux indemnités chômage et cotisations de retraite, dont 256 042 € pour le personnel du Service Générale et 28 171 € pour le personnel du service Formation.

Par ailleurs, L'article 52 de la loi « PACTE » a modifié l'article L 5424-5-1 du code du travail qui permet dorénavant aux CCI, si elles le souhaitent, d'adhérer de manière irrévocable à l'assurance chômage. Ainsi, la CCIR a signé une convention d'adhésion irrévocable avec Pôle Emploi qui prend effet au 1er avril 2020.

En contrepartie de cette adhésion, la CCI via la CCIR s'acquitte :

- de la cotisation chômage 4,05% des salaires bruts limités à quatre plafonds de la Sécurité Sociale,
- de la contribution spécifique de 0,2% sur la même base que ci-dessus pendant 24 mois.

C1-8 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

La TFC attribuée par la CCIR pour l'année 2015 s'élevait à 2 000 010 €. Sur cette somme, 218 611 € n'ont pas été versés par l'Etat suite au non-paiement par les CCIT de PACA, du prélèvement sur les fonds de roulement enregistré sur l'exercice 2014. En 2015, seulement 38 800 € ont été perçus par la CCIT des Hautes-Alpes, faisant ressortir un solde à percevoir de 179 811 €. Le risque de non recouvrement de cette somme a donc été comptabilisé dans les comptes au 31 décembre 2015 par le biais d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers à hauteur de 179 811 €. Courant 2016, 87 095 € ont été à nouveau perçus sur les 179 811 € restant à percevoir, portant le solde restant dû à 131 516 €. Courant 2017, un nouveau versement de 54 867 € est intervenu, la provision a donc été ajustée, pour s'établir à 76 649 €. En 2018, un versement de 38 024 € est à nouveau intervenu, la provision a donc été ajustée pour s'établir à 38 625 €. Sur l'année 2019 un versement de 16 953 € a été reçu le 25/10/2019 portant la provision à 21 672 €.

Sur l'année 2020, un dernier versement a été reçu pour solder la créance.

C1-9 COMPTABILISATION D'UNE PROVISION POUR SUPPRESSION DE POSTES

A la suite de la décision de l'AG de la CCIR du 5 novembre 2020 de supprimer trois postes, il a été provisionné des indemnités pour suppression de poste d'un montant de 250 912 € correspondant à deux postes. S'agissant du troisième poste, la collaboratrice étant en détachement, la provision ne sera comptabilisée que lorsque la notification lui aura été faite.

C1-10 PROVISION POUR GROSSES REPARATIONS

La provision pour grosses réparations s'élève à 381 253 € dont :

- Service Général : 301 253 €
- Formation : 80 000 €

C1-11 CRISE SANITAIRE

L'arrêté des comptes a été effectué dans un contexte évolutif ou l'épidémie de Covid 19 sévit. A date, la CCI des Hautes Alpes n'a pas identifié d'incertitudes significatives liées à la continuité d'exploitation en lien avec cette crise sanitaire, et a adapté les mesures nécessaires pour poursuivre ses activités via un maintien d'activité pour certains salariés et le recours au télétravail.

C 2-1 ACTIF IMMOBILISE

Etat des Immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	127 201		
Immobilisation encours	-		4 464
TOTAL	127 201	-	4 464
Terrains	-		
Constructions sur sol propre	6 633 795	-	-
Installations générales agencements aménagements des constructions	195 758	-	18 474
Installations techniques matériel.outillage industriel	128 002	-	-
Autres installations agencements aménagements	1 190 971	-	-
Matériel de transport	15 136		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	750 922		50 035
TOTAL	8 914 584	-	68 509
Titres participations	43 082	76	
Prêts, autres immobilisations financières	-	-	-
TOTAL	43 158	-	-
TOTAL GENERAL	9 084 943	-	72 973

	Diminutions		Valeur brute Fin d'exercice
	Poste à Poste	Sorties/Cessions	
Autres postes d'immobilisations incorporelles			127 201
Immobilisation encours	-		4 464
TOTAL	-	-	131 665
Terrains	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	6 633 795
Installations générales agencements aménagements des constructions			214 232
Installations techniques matériel.outillage industriel			128 002
Autres installations agencements aménagements			1 190 971
Matériel de transport			15 136
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			800 957
TOTAL	-	-	8 983 093
Titres participations			43 158
Prêts, autres immobilisations financières			-
TOTAL	-	-	43 158
TOTAL GENERAL	-	-	9 157 917

C 2-2 AMORTISSEMENT

Etat des Amortissements

Situation et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Montant fin d'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles	125 466	1 735	-	127 201
TOTAL	125 466	1 735	-	127 201
Construction sur sol propre	3 478 363	227 272	-	3 705 635
Installations générales agencements aménagements des constructions	70 265	18 241	-	88 506
Installations techniques matériel.outillage industriel	113 725	3 287	-	117 012
Autres installations agencements aménagements	1 162 018	4 322	-	1 166 340
Matériel de transport	15 136	-	-	15 136
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	663 415	41 875	-	705 290
TOTAL	5 502 922	294 997	-	5 797 919
TOTAL GENERAL	5 628 388	296 732	-	5 925 120

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 735				
TOTAL	1 735				
Construction sur sol propre	227 272				
Installations générales agencements aménagements des constructions	18 241				
Installations techniques matériel.outillage industriel	3 287				
Autres installations agencements aménagements	4 322				
Matériel de transport	-				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	41 875				
TOTAL	294 997	-	-		
TOTAL GENERAL	296 732	-	-		

2.1 Evaluation des Amortissements

<i>Catégorie</i>	<i>Mode</i>	<i>Durée</i>
Construction (structure)	Non amortissable	-
Aménagement de terrians	Linéaire	10 ans
Construction Bâtiments neufs ou anciens	Linéaire	20 à 25 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 15 ans
Véhicules automobiles	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel et outillages industriels	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	4 à 10 ans
Logiciels	Linéaire	3 à 5 ans

ADL Audit Conseil

Commissaire aux Comptes
SARL au Capital de 76.000 €
RCS Nantes B 440 539 054

11, rue de la Chapelle St Martin
44115 HAUTE-GOULAINÉ
Tél. 02 40 97 32 14 - Fax 02 40 80 62 31
adlauditconseil@orange.fr

C2-3 PROVISIONS

Etat des Provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Utiles	-	200 000	-	-	200 000
Chômage	408 622	284 213	408 622	-	284 213
Reclassements	58 070	8 000	31 839	-	34 231
Licenciements	-	250 912	-	-	250 912
Ind. Départ Retraite	148 097	146 369	148 097	-	146 369
Ind. Alloc. Ancienneté	47 863	45 322	47 863	-	45 322
Entretien et Réparations	381 253	80 000	-	80 000	381 253
TOTAL	1 043 905	1 014 816	636 421	80 000	1 342 300

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Titres Participations et Actions	25 322	25 468	25 322	-	25 468
Dépréciation comptes clients	21 672	2 416	21 672	-	2 416
TOTAL	46 994	27 885	46 994	-	27 885

TOTAL GENERAL	1 090 899	1 042 700	683 414	80 000	1 370 185
----------------------	------------------	------------------	----------------	---------------	------------------

dont dotations et reprises				
- d'exploitations		1 040 284	683 414	-
- exceptionnelles		-	-	-
- Financières		2 416	-	-

C2-4 CREANCES ET DETTES

Etat des Echéances des Créances et des Dettes

Etat des Créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an
Prêts	-	-	-
TOTAL	-	-	-
Autres Immobilisations financières	-	-	-
Clients douteux ou litigieux	2 416	2 416	-
Autres créances clients	476 161	476 161	-
Fournisseurs et comptes rattachés	39 384	39 384	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Autres impôts taxes assimilés	15 532	15 532	-
Divers état et autres collectivités publiques	87 242	87 242	-
Divers	53 050	53 050	-
Charges constatées d'avance	39 546	39 546	-
TOTAL	713 331	713 331	-
TOTAL GENERAL	713 331	713 331	-

Etat des Dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus d'un an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	1 570	-	-	-
Avances et acompte reçus sur commande encours	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	337 836	337 836	-	-
Personnel et comptes rattachés	361	351	-	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	-	-	-	-
Autres impôts taxes assimilés	6 814	6 814	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	340 199	340 199	-	-
Produits constatés d'avance	49 042	49 042	-	-
TOTAL	732 680	732 680	-	-
Emprunts remboursés en cours d'année	61 407	732 680	-	-

C2-5 CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE – PRODUITS A RECEVOIR CHARGES A PAYER

Charges et produits constatés d'avance

<i>Charges constatées d'avance</i>	Montant
Charges d'exploitation	39 546
TOTAL	39 546

<i>Produits constatés d'avance</i>	Montant
Produits d'exploitation	49 042
TOTAL	49 042

Produits à Recevoir

<i>Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan</i>	Montant
Autres créances	99 929
TOTAL	99 929

Charges à payer

<i>Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan</i>	Montant
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	115 660
Dettes fiscales et sociales	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
Autres chages	6 280
TOTAL	121 940

C2-6 TITRES DE PARTICIPATION

Titres de Participation

ENTITES	Brut	Provision au 31.12.2019	Provision 2020	Provision au 31.12.2020
SOCOVAL	3 811,23	3 811,23	-	3 811,23
SDRM	1 143,37	1 143,37	-	1 143,37
ESCOTA	152,45	152,45	-	152,45
SAMENAR	13 801,25		4 079,79	4 079,79
SDRM	426,86	426,85		426,85
SA IAD	19 787,88	19 787,88	- 4 929,03	14 858,85
	39 123,04	25 321,78	- 849,24	24 472,54

Actions

ENTITES	Brut	Provision au 31.12.2019	Provision 2020	Provision au 31.12.2020
Actions Air France	2 634,32	-	995,92	995,92
Crédit Immobilier	- 22,85	-	-	-
Actions autres :	152,45	-	-	-
Apport en compte courant (ACFCI) - CCI.FR en 2008	527,18	-	-	-
	3 291,10	-	995,92	995,92

D – COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

C1-1 PRODUITS D'EXPLOITATION

<u>Produits Exploitations</u>		
	2020	2019
<i>Produits</i>	Montant	Montant
TFC	1 938 801	1 921 770
Subventions	542 954	345 389
Contibution reçues des services		120 000
Produits issus du chiffre d'affaires	1 027 406	1 279 806
Ventes de Marchandises	27 389	5 592
Prestations de services	1 000 017	1 274 214
Reprises Provisions	738 093	331 595
Transferts de charges	32 825	35 399
Autres Produits	224 684	276 574
TOTAL	4 504 763	4 310 534

C1-2 TRANSFERT DE CHARGES

<u>Transferts de Charges</u>	
<i>Transferts</i>	Montant
Personnel	769
Client	32 057
TOTAL	32 825

C1-3 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Produits et Charges Exceptionnels

<i>Produits</i>	Montant
Etat	21
Subvention d'équipement	11 187
TOTAL	11 208

<i>Charges</i>	Montant
Etat	61 583
TOTAL	61 583